



CHARTRE

SEL de MARS

Le SEL de MARS adhère à la charte des SEL (Systèmes d'Echange Local), dite « Esprit de SEL », et ainsi, affirme sa volonté d'expérimenter et de développer des pratiques d'Echanges réciproques:

- Le Système d'Echange Local offre la possibilité d'échanger autrement et librement, dans le respect des personnes en valorisant la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité. A travers les échanges, il y a la réflexion sur la dimension humaine et la promotion des solidarités dans le cadre d'un développement local social
- C'est privilégier le lien plutôt que le bien
- C'est valoriser les savoirs, les savoir-faire.

Les S.E.L. expriment leur volonté de développer des pratiques d'échanges en monnaie sociale virtuelle, sans argent, de manière loyale et équitable dans le but d'apporter à chacun des membres un enrichissement au plan social, matériel et moral.

Chaque transaction fait l'objet d'une négociation entre les membres afin qu'elles évaluent la valeur. Il nous apparaît important de penser aux bases sur lesquelles elle s'effectue. Il n'y a pas de compétence plus valorisée qu'une autre, tout savoir ou savoir-faire est équivalent à un autre. Afin que les négociations partent sur la même base, nous suggérons qu'une heure de service s'échange environ 60 sardines.

Toute activité engagée dans le cadre de *SEL de MARS* reste sous l'entière responsabilité des personnes qui la pratiquent, que ce soit au niveau d'éventuels dégâts, accidents ou vis-à-vis du fisc.

SEL de MARS met en contact les Demandeurs et les Offreurs, il gère un système de Comptes personnels en unités de mesure interne (la sardine) qui n'est pas convertible en euros et vice versa, fournit des informations, organise les manifestations.

- C'est fonctionner de manière démocratique et participative au moyen d'une structure transparente en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et

de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs. *SEL de MARS'* est géré par un Conseil d'Administration auquel chaque membre peut participer. Une Assemblée Générale est prévue toutes les années.

- En respectant les équilibres naturels
- Le *SEL de MARS'* s'engage à respecter les autres S .E.L et leurs différences

Le participant détenteur d'un compte peut seul autoriser un transfert de crédit à partir de son compte.

Le participant détenteur d'un compte a le droit de connaître le bilan et le mouvement de tous les autres comptes des membres de l'Association.

Tout membre peut refuser toute proposition d'échange dont les conditions ne lui conviendraient pas.

Pour maintenir la confiance est un bon équilibre d'échanges, il est souhaitable de ne pas dépasser un plancher négatif et un plafond positif de 2000 sardines.

Il revient à chaque adhérent de s'entourer de toutes les garanties pour que les activités qu'il fera au sein de *SEL de MARS'* soient conformes aux réglementations en vigueur, notamment en matière sociale et fiscale.

- Chaque adhérent devra assurer une permanence minimum par an.

J'adhère à la présente charte
(Nom, Prénom date et signature)

Site : <http://www.seldemars.org>

Formulaire de contact : <http://contact.seldemars.org>

Permanence : 1er jeudi de chaque mois de 18h30 à 19h30
Equitable Café - 54 Cours Julien 13006 MARSEILLE

Réunion comité d'animation: 3ème samedi de chaque mois de 15h à 16h
MAISON DE QUARTIER DUGOMMIER – 12 Bd Dugommier 13001 MARSEILLE

Apéro Echange : 3ème samedi de chaque mois de 16h à 17h30
MAISON DE QUARTIER DUGOMMIER – 12 Bd Dugommier 13001 MARSEILLE